

16592 95B2479
3D Plus

Société anonyme au capital de 1.554.867 euros

Siège social : 408, rue Hélène Boucher – 78530 BUC

402 523 088 RCS Versailles

PROCES-VERBAL DE LA
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 SEPTEMBRE 2011

Extrait

Certifié conforme
le 18/10/2011

Pierre Maurice PDG



L'an deux mil onze,

Et le 30 septembre,

A 11h30,

[...]

2. DEMISSION DU PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL

Le Président informe le Conseil de sa démission de ses fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, avec effet à l'issue du présent Conseil.

Le Conseil prend acte de cette démission.

3. DESIGNATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil après avoir pris acte de la démission de Monsieur Christian Val de ses fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général faisant l'objet de la décision précédente,

Décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de commerce, d'opter pour la poursuite du cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et de nommer en remplacement en qualité de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, avec effet à l'issue du présent Conseil et pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

- Monsieur Pierre Maurice, né le 17 octobre 1962 à Aix-en-Provence, de nationalité française, demeurant 38, rue du Poirier au large 78870 BAILLY,

207

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers et la Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

[. .]

Monsieur Pierre Maurice, qui assiste à la réunion en qualité d'administrateur déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et ne faire l'objet d'aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction de nature à l'empêcher de les exercer

[. .]

4. DEMISSION D'ADMINISTRATEURS ET COOPTATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Démission de Monsieur Jean-Pierre Gloton de son mandat d'administrateur

Le Président informe le Conseil de la démission de Monsieur Jean-Pierre Gloton de ses fonctions d'administrateur à l'issue du présent Conseil.

Le Conseil prend acte de cette démission et décide à l'unanimité de coopter en qualité d'administrateur, avec effet à l'issue du présent Conseil, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Gloton, démissionnaire

- Monsieur Victor Mendelson, né le 11 décembre 1967, à New York (Etats-Unis), de nationalité américaine,

en qualité de nouvel administrateur pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Victor Mendelson, préalablement pressenti, a déclaré accepter par avance les fonctions qui lui sont confiées et ne faire l'objet d'aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction de nature à l'empêcher de les exercer

Conformément à la Loi et aux statuts, cette nomination faite à titre provisoire, sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Démission de Monsieur Christian Val de son mandat d'administrateur

Monsieur Christian Val informe le Conseil de sa volonté de démissionner de ses fonctions d'administrateur avec effet à l'issue du présent Conseil.

Le Conseil prend acte de cette démission et décide à l'unanimité de coopter en qualité d'administrateur avec effet à l'issue du présent Conseil, en remplacement de Monsieur Christian Val, démissionnaire

- Monsieur Thomas Irwin, né le 10 mai 1946, à Elizabeth (Etats-Unis), de nationalité américaine,

en qualité de nouvel administrateur pour la durée du mandat d'administrateur de son prédécesseur restant à courir soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Thomas Irwin, préalablement pressenti, a déclaré accepter les fonctions qui lui sont confiées et ne faire l'objet d'aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction de nature à l'empêcher de les exercer

Conformément à la Loi et aux statuts, cette nomination faite à titre provisoire, sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

[. .]